



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 21 10 2015	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le	N° d'enregistrement 8015-06
--	--	---------------------------------------

1. Intitulé du projet

CALIBRAGE DE LA RD35 DESSERTE DE CHARROUX

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Département de l'Allier

Nom, prénom et qualité de la personne Jean Paul DUFREGNE,
habilitée à représenter la personne morale président du conseil général de l'Allier

RCS / SIRET 2 2 0 3 0 0 0 1 6 0 0 0 8 0 Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° d	"autres routes d'une longueur inférieure à 3000m" calibrage d'une voie existante à 5,50m + 2 accotements de 2m et reconstitution d'une plantation d'alignement sur une longueur de 1100 m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Abattage d'une plantation d'alignement déperissante et réduisant le calibre de la chaussée, élargissement de la chaussée à 5,50 m et des accotements à 2 m d'une voie existante, reconstitution de la plantation d'alignement de part et d'autre de la voie sur une bande de terrain de 4 m remodelé en déblais ou en remblai pour limiter l'écart de hauteur entre les 2 alignements d'arbres.

4.2 Objectifs du projet

Cette section est bordée d'une plantation d'alignement constituée d'ormes et frênes pour la plupart malades . Cette situation entraîne régulièrement des chutes de branches sur la chaussée et des interventions du service. En outre, cette plantation située très près de la chaussée limite la largeur circulaire et empêche le croisement des véhicules légers et poids lourds ou engins agricoles. Ceux ci sont obligés de s'arrêter entre deux arbres et d'empiéter sur l'accotement.

Le projet est donc un aménagement de sécurité, qui consiste en l'élargissement de la voie à 5,50 m pour permettre le croisement des véhicules et de profiter de cette intervention pour reconstituer la plantation existante arrivée en fin de vie par une plantation nouvelle d'essences adaptées (étude CAUE - et intervention de la Mission Haies Auvergne) à distance de sécurité du bord de chaussée.

L'idée générale est de réimplanter des ormes suite au prélèvement de graines réalisées en 2014, avec des essences déjà existante (noyer hybride, érable sycomore, tilleul...)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Il s'agit d'un petit chantier routier classique essentiellement de terrassement.

Les travaux seront réalisés avec des moyens courants avec un phasage dans le temps.

- première phase: terrassement des bermes estimé à 6000 m3 de déblais mis en remblais sur site.
- phase deux: plantations
- phase 3: abattage des alignements - calibrage de la chaussée et des accotements.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ne s'agissant pas d'une voie nouvelle mais de l'amélioration pour raison de sécurité d'une voie existante l'aménagement participera à l'embellissement de l'accès à Charroux, assurera le renouvellement d'une plantation d'alignement actuellement déperissante et dangereuse. Le trafic actuel de 1055 véhicules par jour ne sera pas modifié par l'aménagement .

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Sera soumis à :

- autorisation d'abattage car à l'intérieur d'une ZPPAUP
- éventuellement déclaration au titre de la loi sur l'eau à confirmer par la DDT seule la rubrique 2.1.5.0 "rejet d'eau pluviale dans les eaux douces superficielles" étant susceptible d'être concernée .

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Receuil de l'avis de l'autorité environnementale dans le cadre de la procédure "au cas par cas" article R122-3 du code de l'environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur (mètres)	1100
Plateforme de plantation (mètres)	4 x 2
calibrage chaussée (mètres)	5,50
superficie nécessaire au projet (hectares)	1,20
Accotements (mètres)	2x 2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route Départementale n°35
03140 Charroux

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 3 ° 09 ' 49 " E Lat. 46 ° 10 ' 56 " N _ " ___

Point d'arrivée : Long. 3 ° 10 ' 36 " E Lat. 46 ° 11 ' 07 " N ___

Communes traversées :

CHARROUX

- 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
- 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non
- 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? _____
- 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non
- Si oui, de quels projets se compose le programme ? _____

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

terrains agricoles (prairies et culture) .

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- SCOTT/PADD Communauté de Commune en Pays Saint-Pourcinois
- PLU de Charroux approuvé le 31 mars 2009
- ZPPAUP approuvée le 28 février 2008 .
- Classement au titre des Plus Beaux Villages de France .

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEF de type 1 Gorges de Chouvigny à 850m du projet ZNIEF de type 1 Coteaux calcaires de Charroux : la RD35 constitue la limite de la zone, une partie des travaux se situe dans la zone ZNIEF de type 2 Gorges de la Sioule à 850 m du projet
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPPAUP approuvée le 28 février 2008 (suspendant l'inscription du centre de Charroux comme site inscrit depuis le 19/05/1965) L'alignement à abatre est visé dans la ZPPAUP il devra faire l'objet d'une demande d'autorisation après avis de l'architecte des bâtiments de France.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le centre du village etait un site inscrit, la mise en place de la ZPPAUP suspend cette inscription .
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPS Gorge de la Sioule FR8312003 à environ 2000m Natura 2000 Gorges de la Sioule FR8301034 à environ 2000m
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monuments historiques : Eglise St Jean Baptiste Classée 3/09/1912 projet à 300m Porte d'Occident inscription 9/12/29 projet à 350 m Porte d'Orient inscription 9/12/29 projet à 480 m

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrassement restent très peu profonds, les remblais de faibles hauteurs s'appuyant sur les talus existant ne risquent pas d'engendrer des tassements susceptibles d'influencer les circulations d'eaux souterraines. Les drainages se limitent à capter les eaux à la base de la chaussée pour la pérennité de celle ci .
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est légèrement excédentaire en matériaux, un équilibre sera recherché en jouant sur remblais/déblais destinés à limiter l'écart de hauteur entre les plantations d'alignement . Si des excédents subsistent ils seront envoyé dans une décharge autorisée.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux d'apport seront uniquement les matériaux de chaussée provenant du concassage de roches massives de carrières autorisées . Pour les terrassements généraux, un équilibre remblai/deblai sera recherché aucun apport ne devrait être nécessaire.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux portent sur des secteurs dédiés à la culture, la biodiversité y est très faible voir inexistante, les nouveaux talus, accotements et zones de plantation qui seront enherbés seront plutôt favorables à la biodiversité.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé loin des zones Natura 2000, et de la ZNIEF de type 2, une partie des terrassements (coté droit de la route en allant sur Charroux) empiète sur le bord de la ZNIEF de type 1 coteaux calcaires de Charroux la RD35 en étant la limite . Les travaux vont créer une bande enherbée de 4 m de large accueillant les plantations alors que la zone est cultivée . De ce point de vue ils ont plutôt une incidence favorable .

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le calibrage de la plateforme et les plantations se font au détriment de terrains agricoles représentant une superficie d'environ 1,20ha
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux le chantier risque de generer des nuisances sonores, mais en phase d'exploitation le trafic restant le même sur la RD35, le projet est sans conséquences de ce point de vue.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifie pas le trafic de la RD35 , il est sans conséquences de ce point de vue .
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifie pas le trafic de la RD35 , il est sans conséquences de ce point de vue .
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifie pas le trafic de la RD35 , il est sans conséquences de ce point de vue .
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifie pas le trafic de la RD35 , il est sans conséquences de ce point de vue .
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le passage de 4,80m à 5,50 m de la chaussée va augmenter sur la section en cause la surface imperméabilisée de 14,6% . Le projet engendre donc un débit supplémentaire proportionnel à cette augmentation de surface.
	Si oui, dans quel milieu ?			Ces ruissellements nouveaux, comme les actuels sont rejetés dans le milieu naturel via un reseau de fossés , ils finissent dans la Sioule située à environ 2000m
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet en lui même n'engendre pas de rejets, la route existant, ces rejets restent identiques à ce qu'ils sont actuellement et liés au trafic routier assez modeste .
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'architecte des batiments de France sera consulté et son avis suivi. La DRAC a été saisie pour définir si un diagnostic archéologique est nécessaire
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Modifications minimales sur l'agriculture liées à la consommation d'espace agricole(1,2ha)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet présenté améliore la sécurité du trafic local mais aussi du trafic lié à l'importance du village de Charroux comme plus beau village français.

La voie existe, le projet n'induit aucun trafic supplémentaire, et présente un impact minimale sur l'environnement.

C'est pourquoi, nous estimons que ce projet ne nécessite pas d'être soumis à étude d'impact au titre de l'article R122-4 du code de l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à

MOULINS

le,

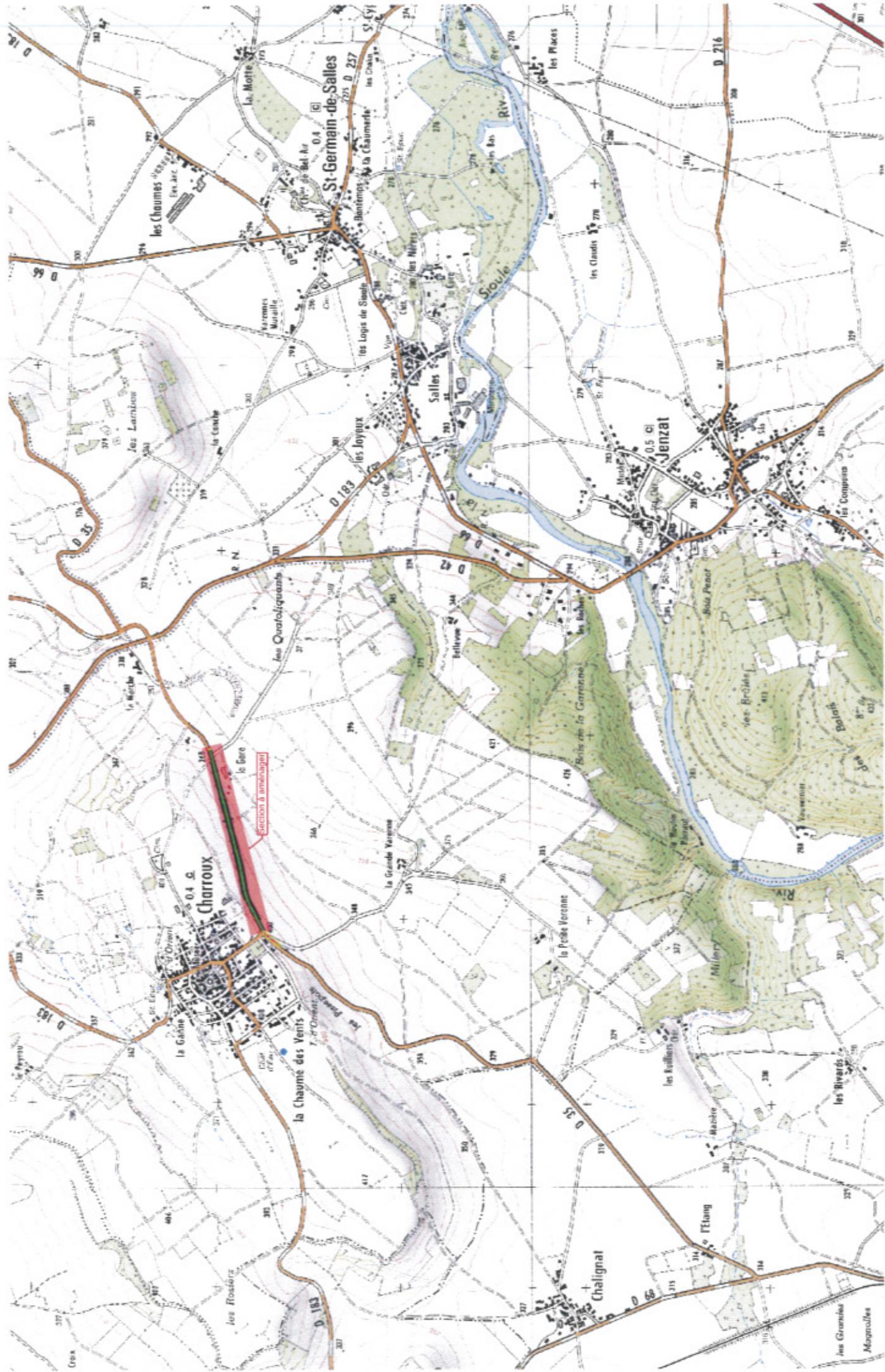
20 Janvier 2015

Le Directeur de la Mobilité

Signature

Vincenzo Cardinale
Vincenzo CARDINALE

Calibrage de la Route Départementale N°35 - Desserte de Charroux (03) - Plan de situation - Echelle 1/25 000 ém





CALIBRAGE DE LA ROUTE DEPARTEMENTAL N°35

DESSERTTE DE CHARROUX *(Allier)*



DOCUMENT PHOTOGRAPHIQUE : ETAT ACTUEL

Photographie en date du 5 aout 2014.

RD 35 Desserte de Charroux - sens I Charroux - Saint-Pourçain.

N1



N2



N3



N4



N5



N6



RD 35 Desserte de Charroux - sens 1 Charroux - Saint-Pourçain.

N7



N8



N9



N10



N11



RD 35 Desserte de Charroux - sens 2 Saint-Pourçain - Charroux

N12



N15



N13



N16



N14



N17



RD 35 Desserte de Charroux - sens 2 Saint-Pourçain - Charroux

N18



N19



N20



N21



N22



N23



CALIBRAGE DE LA RD 35 COMMUNE DE CHARROUX
Plan de repérage des prises photographiques

